

- Vu le Code de l'Education, notamment son article D211-9
- Vu le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
- Vu le décret du 21 août 2019, portant nomination de directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Vu l'avis du comité technique spécial départemental du 16 avril 2020
- Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale du 17 avril 2020

**L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale**

ARRETE

Sont prononcées à compter de la rentrée 2020-2021 les mesures suivantes

ARTICLE 1^{er} : Attributions et retraits de postes en classe :

0640469M	AHETZE	retrait de 0,50 poste
0640480Z	ANGLET Larreatbat élémentaire	retrait d'un poste (voir également l'article 4 du présent arrêté)
0641696W	ARCANGUES	attribution de 0,50 poste
0641454H	ARZACQ maternelle	retrait de 0,50 poste
0641757M	ASSON Bourg	retrait d'un poste
0640765J	BARDOS	attribution de 0,50 poste basque
0641390N	BAYONNE Brana maternelle	attribution d'un poste (voir également l'article 4 du présent arrêté)
0641605X	BAYONNE Ferry élémentaire	retrait d'un poste (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0640783D	BAYONNE Ferry maternelle	attribution de 0,50 poste basque
0641603V	BAYONNE Grand-Bayonne	attribution de 0,50 poste et 0,50 poste basque
0640350H	BENEJACQ	attribution d'un poste
0641767Y	BIARRITZ Ferry	retrait d'un poste
0641209S	BIRIATOU	retrait de 0,50 poste basque
0641774F	BIZANOS élémentaire	attribution d'un poste
0640379P	BOEIL-BEZING	attribution d'un poste
0640849A	BOUCAU Langevin	attribution d'un poste

0641222F	CAMBO Chantecler	retrait de 0,50 poste et 0,50 poste basque
0640869X	CIBOURE Croix-Rouge	retrait d'un poste
0640437C	DENGUIN élémentaire	attribution d'un poste
0641216Z	HENDAYE Gare maternelle	attribution de 0,50 poste basque
0641423Z	HENDAYE Lissardy élémentaire	retrait de 0,50 poste et 0,50 poste basque
0641373V	HENDAYE Plage élémentaire	retrait d'un poste
	IHOLDY / LANTABAT	retrait de 0,50 poste à l'école de Iholdy
	ISPOURE / ST-JEAN-PIED-DE-PORT	retrait de 0,50 poste basque à l'école de St-Jean-Pied-de-Port
0640919B	ITXASSOU	attribution de 0,50 poste basque
0640922E	JATXOU	attribution de 0,50 poste
	LAA-MONDRANS / LOUBIENG / OZENX-MONTESTRUCQ	attribution d'un poste (voir également l'article 3 du présent arrêté)
	LAGUINGE-RESTOUE / LICQ-ATHEREY	retrait de 0,50 poste à l'école de Licq-Atherey
0642068A	LESCAR Hugo élémentaire	retrait d'un poste
0641806R	LOUVIE-JUZON	attribution d'un poste
0640991E	MOUGUERRE Bourg	attribution de 0,50 poste et 0,50 poste basque
0640992F	MOUGUERRE Eliçaberry	attribution d'un poste
0641881X	MOURENX de Bordeu élémentaire	attribution de 0,50 poste et 0,50 poste anglais
0641783R	MOURENX Hugo élémentaire	retrait d'un poste
0640640Y	MOURENX Moureu	attribution d'un poste (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0640655P	OLORON Légugnon	retrait de 0,50 poste et 0,5 poste occitan
0641697X	OLORON Pondelth	retrait d'un poste (voir également les articles 2 et 4 du présent arrêté)
0641023P	ORTHEZ Castetarbe	retrait d'un poste
0641525K	ORTHEZ Chaussée de Dax élémentaire	retrait d'un poste
0641776H	PAU Bosquet	attribution de 0,50 poste et 0,50 poste occitan
0641103B	SAINT-PIERRE-D'IRUBE Ourouspoure élémentaire	attribution d'un poste
0641132H	URRUGNE Bourg	retrait de 0,50 poste basque

ARTICLE 2 : Mesures de rééquilibrage linguistique :

0640471P	ANGLET Jaurès maternelle	attribution de 0,50 poste et retrait de 0,50 poste basque
	ARBERATS / ARBOUET / DOMEZAIN / ETCHARRY	attribution de 0,50 poste basque et retrait de 0,50 poste à l'école de Arbérats-Sillègue
0641169Y	BAYONNE Arènes élémentaire	attribution de 0,50 poste basque et retrait de 0,50 poste
0640829D	BIDACHE	attribution de 0,50 poste occitan et retrait de 0,50 poste

0640843U	BORDES maternelle	attribution de 0,50 poste occitan et retrait de 0,50 poste
0641616J	GAN Paule Constant	attribution d'un poste occitan et retrait d'un poste
0640935U	LAHONCE	attribution de 0,50 poste basque et retrait de 0,50 poste
0640961X	LARCEVEAU	attribution de 0,50 poste basque et retrait de 0,50 poste
0641697X	OLORON Pondeilh	attribution de 0,50 poste et retrait de 0,50 poste occitan (voir également les articles 1 et 4 du présent arrêté)
0641118T	SOURAIDE	attribution de 0,50 poste basque et retrait de 0,50 poste
0641518C	VILLEFRANQUE	attribution de 0,50 poste basque et retrait de 0,50 poste

ARTICLE 3 : Mesures relatives au dispositif « plus de maîtres que de classes » :

0640310P	ARUDY élémentaire	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes"
0641167W	ARZACQ élémentaire	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes"
0641416S	BAYONNE Brana élémentaire	retrait du poste "plus de maîtres que de classes" (voir également l'article 4 du présent arrêté)
0641605X	BAYONNE Ferry élémentaire	retrait du poste "plus de maîtres que de classes" (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0640806D	BAYONNE Malégarie	retrait du poste "plus de maîtres que de classes"
0640430V	COARRAZE Henri IV	retrait du poste "plus de maîtres que de classes"
	LAA-MONDRANS / LOUBIENG / OZENX-MONTESTRUCQ	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes" (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0640605K	MEILLON	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes" (dissolution du RPI)
0640640Y	MOURENX Moureu	retrait du 0,50 poste "plus de maîtres que de classes" (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0641828P	OLORON Navarrot	retrait de 0,50 poste "plus de maîtres que de classes"
0640700N	PAU Quatre coins du monde	retrait du poste "plus de maîtres que de classes"

ARTICLE 4 : Maintien de mesures provisoires prises lors des ajustements de la rentrée 2019 :

0640472R	ANGLET Herriot maternelle	le retrait pour l'année d'un poste (mesure de la rentrée 2019) est maintenu
0640480Z	ANGLET Larreatat élémentaire	le retrait pour l'année d'un poste (mesure de la rentrée 2019) est maintenu (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0641416S	BAYONNE Brana élémentaire	le poste CP dédoublé attribué pour l'année (mesure de la rentrée 2019) est maintenu (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0641390N	BAYONNE Brana maternelle	le 0,50 poste basque attribué pour l'année (mesure de la rentrée 2019) est maintenu (voir également l'article 1 du présent arrêté)
0641213W	BIARRITZ Braou	le retrait pour l'année d'un poste (mesure de la rentrée 2019) est maintenu

0641171A	CAMBO	les retraits pour l'année de 0,50 poste et 0,50 poste basque (mesures de la rentrée 2019) sont maintenus
	CHARRITTE-DE-BAS / ESPES-UNDUREIN	le retrait pour l'année de 0,50 poste (mesure de la rentrée 2019) est maintenu
	ESCOUBES / SEVIGNACQ-THEZE	le retrait pour l'année d'un poste à l'école de Sévignacq-Thèze (mesure de de la rentrée 2019) est maintenu
0640915X	IRISSARRY	l'attribution pour l'année de 0,50 poste basque et le retrait pour l'année de 0,50 poste (mesures de la rentrée 2019) sont maintenus
0641697X	OLORON Pondeilh	le retrait pour l'année du poste "plus de maîtres que de classes" (mesure de la rentrée 2019) est maintenu (voir également les articles 1 et 2 du présent arrêté)
0640658T	OLORON St-Cricq élémentaire	le retrait pour l'année du poste "plus de maîtres que de classes" (mesure de la rentrée 2019) est maintenu
0641403C	PAU Curie maternelle	le retrait pour l'année d'un poste (mesure de la rentrée 2019) est maintenu
0641716T	PAU Léon Say	le retrait pour l'année d'un poste (mesure de la rentrée 2019) est maintenu
0641048S	PAU Lilas maternelle	le poste attribué pour l'année (mesure de la rentrée 2019) est maintenu
0641175E	PONTACQ	le retrait pour l'année d'un poste (mesure de la rentrée 2019) est maintenu

ARTICLE 5 : Mesures relatives aux décharges de direction :

0640472R	ANGLET Herriot maternelle	retrait de la décharge de direction maintenue pour l'année (3 classes)
0640480Z	ANGLET Larrebat élémentaire	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,50 à 0,33 poste (8 classes)
0641757M	ASSON Bourg	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,25 poste (7 classes)
0641416S	BAYONNE Brana élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui devient totale (15 classes après la fusion)
0641390N	BAYONNE Brana maternelle	retrait de la décharge de direction suite à la fusion avec l'école élémentaire Brana
0641605X	BAYONNE Ferry élémentaire	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,50 à 0,33 poste (9 classes)
0641774F	BIZANOS élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,25 à 0,33 poste (8 classes)
0641222F	CAMBO Chantecler	retrait de la décharge de direction (3 classes)
0640869X	CIBOURE Croix-Rouge	retrait de la décharge de direction (3 classes)
0641216Z	HENDAYE Gare maternelle	attribution d'une décharge de direction de 0,25 poste (4 classes)
0641806R	LOUVIE-JUZON	attribution d'une décharge de direction de 0,25 poste (4 classes)
0641175E	PONTACQ	diminution de la décharge de direction qui passe de 0,33 à 0,25 poste (7 classes)
0640736C	SALIES-DE-BEARN « La Fontaine »	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,25 à 0,33 poste (8 classes)
0640755Y	SEVIGNACQ-THEZE	retrait de la décharge de direction maintenue pour l'année (3 classes)

ARTICLE 6 : Mesures relatives à l'ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés) :

0640100L	IEN PAU ASH EST	création de 0,5 poste de coordonnateur AESH (en complément du 0,5 poste existant)
0640100L	IEN PAU ASH EST	retrait du 0,50 poste de secrétaire de CDOEA
0641947U	IEN BAYONNE ASH OUEST	création d'un poste chargé de la cellule d'écoute SDEI et du secrétariat de la CDOEA
0640100L	IEN PAU ASH EST	création d'un poste de référent rattaché au collège de Serres-Castet
0641947U	IEN BAYONNE ASH OUEST	création d'un poste de référent rattaché au collège de Mauléon
0640100L	IEN PAU ASH EST	création d'un poste de référent autisme
0641203K	USTARITZ IEM Héauritz	retrait d'un poste d'enseignant de classe spécialisée
0641194A	JURANCON IME Castel de Navarre	retrait d'un poste d'enseignant de classe spécialisée
0641402B	PAU Curie élémentaire	transformation du poste ULIS TFA en poste d'itinérant option TFA (troubles des fonctions auditives)

Mesures relatives aux postes RASED

0641784S	PAU Sarrailh	Création d'un poste de psychologue scolaire
0641515Z	BAYONNE Moulin élémentaire	retrait du poste de maître G rattaché à l'école
0641001R	NAVARRENX	retrait du poste de maître E rattaché à l'école
0641782P	PAU Henri IV	retrait du poste de maître G rattaché à l'école
0640694G	PAU Nandina Park	retrait du poste de maître E rattaché à l'école
0641830S	PAU Phoebus élémentaire	retrait du poste de maître G rattaché à l'école
0641830S	PAU Phoebus élémentaire	retrait du poste de maître E rattaché à l'école
0640565S	LEMBEYE	retrait du poste de maître E rattaché à l'école
0641426C	MAULEON Basse-Ville	retrait du poste de maître G rattaché à l'école
0641736P	ANGLET Jaurès élémentaire	Les demi-postes de maître E sont regroupés. Le poste entier sera rattaché à l'école élémentaire Jean Jaurès d'Anglet
0640897C	HASPARREN Jean Verdun élémentaire	
0641805P	BIARRITZ Bert-Pyrénées-Michelet	Les demi-postes de maître E sont regroupés. Le poste entier sera rattaché à l'école primaire Bert-Pyrénées-Michelet de Biarritz
0640833H	BIDART Jaccachoury élémentaire	

ARTICLE 7 : Autres mesures :

MESURES RELATIVES AUX CONSEILLERS ET ANIMATEURS PEDAGOGIQUES :

	IEN ANGLET	retrait du poste d'animateur pédagogique langue vivante
	IEN BIARRITZ PREELEMENTAIRE	retrait du poste d'animateur pédagogique
	IEN SAINT-JEAN-DE-LUZ	retrait du poste d'animateur pédagogique basque
0640100L	IEN PAU ASH EST	transformation du poste d'animateur pédagogique ASH en poste de conseiller pédagogique ASH
0641947U	IEN BAYONNE ASH OUEST	transformation du poste d'animateur pédagogique ASH en poste de conseiller pédagogique ASH

MESURES RELATIVES AUX ELEVES ALLOPHONES ET NOUVELLEMENT ARRIVES EN FRANCE :

0641605X	BAYONNE Ferry élémentaire	transfert du poste UPEAA de l'école élémentaire Jules Ferry de Bayonne vers l'école primaire Malégarie de Bayonne
0640806D	BAYONNE Malégarie	

DECHARGES DIVERSES :

Retrait du 0,50 poste de décharge destinée au suivi des évaluations CP et CE1.

Retrait des décharges PIAL attribuées en 2019 aux écoles suivantes :

- Jean Jaurès élémentaire d'Anglet (0,25 poste),
- Jean-Pierre Brana élémentaire de Bayonne (0,25 poste),
- Aristide Briand de Ciboure Briand (0,25 poste)
- Maréchal Bosquet de Pau (0,17 poste)

POSTE D'ITINERANT EN LANGUE REGIONALE :

0641147Z	VIODOS Bourg	retrait de 0,50 poste d'itinérant basque rattaché à l'école
Création d'un ETP de poste d'itinérant occitan		

MOYENS DE REMPLACEMENT :

0641177G	SAUVETERRE-DE-BEARN	transfert du rattachement d'un poste de remplaçant de l'école primaire de Sauveterre-de-Béarn vers l'école primaire "La Fontaine" de Salies de Béarn
0640736C	SALIES-DE-BEARN "la Fontaine	
0640658T	OLORON St-Cricq élémentaire	retrait du poste de remplaçant spécialisé EANA rattaché à l'école

ARTICLE 8 : Mesures techniques et mesures relatives aux fusions d'écoles :

A compter de la rentrée 2020 les postes fléchés en allemand seront défléchés.

A compter de la rentrée 2020 les postes dédiés aux enfants de familles itinérantes et du voyage seront transférés sur les moyens d'enseignement du second degré.

Les écoles maternelle et élémentaire Jean-Pierre Brana de Bayonne fusionnent et deviennent l'école primaire Jean-Pierre Brana de Bayonne.

Les écoles Charles Perrault et « La Fontaine » de Salies-de-Béarn fusionnent et deviennent l'école primaire « La Fontaine » de Salies-de-Béarn.

ARTICLE 9 : La Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 4 mai 2020

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale

François-Xavier PESTEL

